

# TARIFS TRIMESTRIELS

QUOTIENT FAMILIAL (grignois)	FM – EVEIL MUSICAL/DANSE	INSTRUMENT / CHANT	DANSE
<b>A</b> <98	20,70 €	40,10 €	22,90 €
<b>B</b> 99-187	20,70 €	40,10 €	22,90 €
<b>C</b> 188-233	22,40 €	44,20 €	25,10 €
<b>D</b> 234-292	24,10 €	48,20 €	27,30 €
<b>E</b> 293-347	28,70 €	56,20 €	31,70 €
<b>F</b> 348-403	31,00 €	62,00 €	34,40 €
<b>G</b> 404-467	33,30 €	67,70 €	37,10 €
<b>H</b> 468-515	35,60 €	72,30 €	41,00 €
<b>I</b> 516-571	37,90 €	76,90 €	44,80 €
<b>J</b> 572-636	42,50 €	88,40 €	51,40 €
<b>K</b> 637-703	43,70 €	90,70 €	52,70 €
<b>L</b> 704-768	44,80 €	93,00 €	54,10 €
<b>M</b> 769-829	47,10 €	97,60 €	56,90 €
<b>N</b> 830-899	48,60 €	100,70 €	59,40 €
<b>O</b> 900-963	50,10 €	103,70 €	62,00 €
<b>P</b> 964-1029	51,70 €	106,80 €	64,50 €
<b>Q</b> 1030-1063	53,40 €	110,20 €	65,60 €
<b>R</b> 1064-1238	55,10 €	113,70 €	66,70 €
<b>S</b> 1239-1410	59,70 €	124,00 €	72,00 €
<b>T</b> 1411-1570	64,40 €	136,60 €	76,60 €
<b>U</b> >1571	71,10 €	148,20 €	85,10 €
<b>Non Grignois (extérieurs)</b>	83,80 €	187,20 €	102,70 €
<b>Demandeurs d'emploi / Étudiants (Grignois)</b>	22,40 €	44,20 €	25,10 €

## ATELIERS DE PRATIQUES COLLECTIVES :

20,70 € / trimestre (grignois) – 31 € / trimestre ( extérieurs)

**CHOEURS ADULTES de Grigny** : 30 € / an (grignois) – 37 € / an extérieurs)

**RÉPÉTITIONS** : 13,10 € / mois par musicien

**ENREGISTREMENT** : 121,10 € / 10h ou 60,60 € / 5h pour les groupes grignois déjà inscrits au conservatoire (Enseignements ou Répétitions)  
 - 198,10 € / 10h ou 99,10 € / 5h pour les groupes grignois non inscrits au conservatoire  
 - 247,00 € / 10h ou 123,50 € / 5h pour les groupes extérieurs

Pour les dispositions particulières (tarifs réduits, dégressifs...), merci de vous renseigner auprès du secrétariat

**Sans carte de quotient familial, le quotient maximum sera appliqué.**

**Tout arrêt de cours doit être notifié par un courrier au secrétariat. Tout trimestre commencé est dû.**

**Les inscriptions sont possibles toute l'année dans la mesure des places disponibles.**

## INSTRUMENTS PAR FAMILLE :

**Claviers** : Accordéon – Piano classique (à partir de 7 ans) – Piano jazz (à partir de 9 ans)

**Cordes** : Alto – Violon – Violoncelle – Contrebasse  
Guitare basse – Guitare classique – Guitare électrique

**Percussions** : Batterie – Percussions classiques  
Percussions traditionnelles – Tombak

**Bois** : Clarinette (à partir de 8 ans) – Flûte à bec (à partir de 7 ans)  
Flûte traversière (à partir de 7 ans) – Saxophone (à partir de 8 ans)

**Cuivres** : Trompette – Tuba

**AUTRES** : **Voix** : Chant (à partir de 14 ans)

**Possibilité de prêt d'instrument gratuit pour certaines disciplines.**

## LIMITE D'AGE :

**Chant** (à partir de la 3ème)

**Formation Musicale** (à partir du CP)

**Eveil Musique et/ou Danse** (à partir de la moyenne section de maternelle)

**Danse Classique – Danse Jazz** (à partir de la moyenne section maternelle)

**Hip hop** (à partir du CM1)

## ATELIERS et ENSEMBLES :

Chant, guitares, jazz, musique de chambre, orchestre, percussions, tombak, groupe vocal, atelier Lutherie.

## Manifestations publiques :

Nombreuses manifestation dans l'année, vous pouvez consulter les affichages ou demander le partage de l'agenda google du conservatoire.

**Représentants des usagers** : Vous pouvez contacter les représentants des usagers à l'adresse mail, [contactrecg@yahoo.fr](mailto:contactrecg@yahoo.fr) et suivre leur actualité sur leur panneau (à côté de l'accueil studio).

## FANFARE DE L'ASSOCIATION « LES FAUVETTES »

La fanfare « les fauvelles », la plus ancienne association Grignoise, répète une fois par semaine au conservatoire sous la direction de l'un de nos professeurs. **Ses membres bénéficient de la gratuité des cours.** N'hésitez pas à rejoindre ce groupe au répertoire musical varié.

Contact : Bernard LAUNAY (Président de l'association) – 01.69.43.19.49

## PETIT GUIDE A L'USAGE DES NOUVEAUX ÉLÈVES ET PARENTS D'ÉLÈVES

Quelques rappels qui permettront aux nouveaux inscrits de bien comprendre le fonctionnement de cette école ainsi que les règles de conduite attendues. Ces rappels sont imposés par le fait que l'établissement est classé Conservatoire à Rayonnement Communal (C.R.C.) par le ministère de la culture et qu'il est tenu de respecter ses directives.

### En musique (élèves engagés dans un cursus annuel)

1. Les élèves inscrits sont dans l'obligation de suivre un cursus complet, c'est-à-dire un cursus d'au moins trois cours hebdomadaires : un cours d'instrument, un cours de formation musicale et un cours comportant des pratiques collectives (orchestre, chorale, ensembles divers). Il est impossible de ne suivre qu'un seul cours chaque semaine et de se dispenser des autres, sauf dans quelques cas particuliers.
2. Les études musicales sont organisées en trois cycles précédés quelquefois par un cycle d'initiation pour les plus jeunes. Chaque cycle a une durée comprise entre trois et six ans, suivant la vitesse de progression de chaque élève. A la fin de chaque cycle, l'élève est tenu de se présenter à un examen pour passer dans le cycle supérieur.
3. Les présences et absences sont vérifiées à chaque cours. En cas d'absence, les élèves ou les représentants légaux sont tenus de les justifier auprès de l'administration du conservatoire. Dans le cas contraire l'élève risque l'exclusion de l'établissement.
4. L'élève est tenu de participer à certaines manifestations dans le cadre de la saison du conservatoire, il peut donc être amené à participer à des spectacles en soirée ou pendant le week-end, dans la ville ou à l'extérieur.
5. Le paiement des cotisations s'effectue avant la fin de chaque trimestre et le montant est à faire calculer en fonction des revenus (Grignois) des parents ou de l'utilisateur, à la mairie par le service enfance/éducation.  
En cas d'absence d'un professeur, celui-ci sera remplacé dans les plus brefs délais dans la mesure du possible.
6. En cas de démission, les représentants légaux de l'élève ou l'utilisateur, sont tenus de le signaler par écrit auprès de l'administration du conservatoire. Dans le cas où celle-ci n'est pas signalée, elle ne sera pas prise en compte et les cotisations continueront à être facturées.
7. En cas de faute disciplinaire grave ou de comportement gênant pour la bonne marche de l'établissement, la direction du conservatoire se réserve le droit d'exclure l'élève concerné.
8. Le conservatoire est ouvert tous les jours de la semaine, sauf le dimanche.

## GRAND PARIS SUD



### CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT COMMUNAL de musique et danse

Enseignement – Ateliers – Studios de répétitions et d'enregistrements

rue des Ateliers 91350 GRIGNY

Mail : xxxxxxxxxxxxxxxxx

Site internet : <https://sortir.grandparissud.fr/conservatoire-de-grigny-www.grigny91.fr>

**Bus** : 402 – 510 – DM4 – 420 handicapé Arrêt : place du Damier  
510 Arrêt : du Labyrinthe

SECRETARIAT

☎ : 01 69 45 03 27

#### Horaires d'ouverture :

<u>Matin</u>	<u>Après-midi</u>
Mercredi : 9h – 12h	Mardi : 16h - 19h
Samedi : 9h – 14h	Mercredi : 14h - 18h
	Jeudi : 16h - 19h
	Vendredi : 16h - 18h

STUDIOS (répétitions et enregistrements) ☎ : 01 69 45 03 26

#### Horaires d'ouverture :

Lundi :	14h – 23h
Mardi :	14h – 23h
Mercredi :	14h – 23h
Jeudi :	14h – 23h
Vendredi :	17h – 23h
Samedi :	14h – 20h

SALLES DE DANSE (Halle Sportive et culturelle Jean-Louis Henry) - Place Henri Barbusse

☎ : 01 69 25 95 19

**Bus** : 420 – 510 – DM22 Arrêt : Pablo Neruda  
402 Arrêt : Toussaint L'ouverture

